



Comptes du secteur des biens et services environnementaux

2014-2019

Décembre 2021

Rue Belliard, 14-18
1040 Bruxelles

e-mail: contact@plan.be
<https://www.plan.be>

Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Personne de contact pour cette publication : Guy Vandille, gv@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditrice responsable : Saskia Weemaes

Avant-propos

Conformément au règlement européen n° 691/2011, les États membres de l'Union européenne sont tenus de fournir six comptes économiques de l'environnement à Eurostat. Il s'agit des trois comptes qui sont transmis depuis 2013, à savoir les comptes des taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), les comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et les comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA), complétés par les trois comptes qui sont fournis depuis 2017, à savoir les comptes de la production des biens et services environnementaux (Environmental Goods and Services Sector, EGSS), les comptes des dépenses de protection de l'environnement (Environmental Protection Expenditure Accounts, EPEA) et les comptes des flux physiques d'énergie (Physical Energy Flow Accounts, PEFA).

L'Institut des Comptes nationaux (ICN) présente, dans cette publication, les comptes du secteur des biens et services environnementaux pour la période 2014-2019.

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des Comptes nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan (BFP).

La méthodologie développée par le BFP a été avalisée par le Comité scientifique sur les comptes nationaux.

La présidente du Conseil d'administration de l'Institut des comptes nationaux

Séverine Waterbley

Bruxelles, décembre 2021

Table des matières

Commentaire.....	1
Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres.....	1
Démographie du secteur des biens et services environnementaux	1
Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi	3
Adaptations méthodologiques	7
Adaptation du périmètre	7
Adaptation de la méthode de calcul	8

Commentaire

Dans un premier temps, les résultats sont brièvement commentés. Ensuite, les adaptations méthodologiques sont exposées dans la deuxième partie du rapport. En raison de leur taille, les tableaux contenant les résultats n'ont pas été repris dans la présente publication. Ils sont disponibles sur le site internet www.plan.be.

Le secteur belge des biens et services environnementaux en chiffres

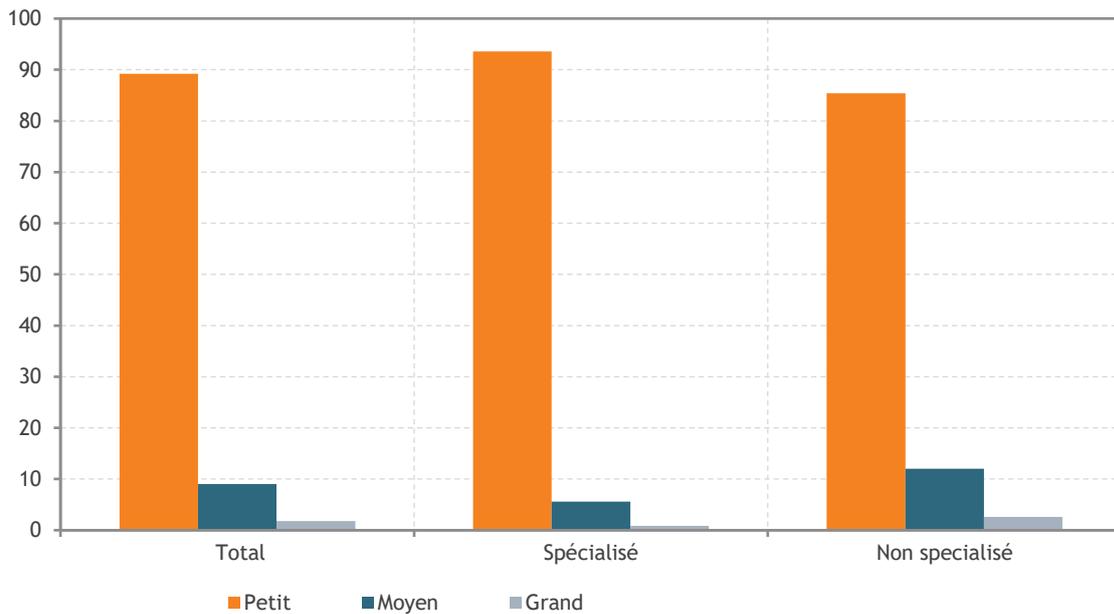
Dans un premier temps, nous présentons succinctement les caractéristiques démographiques du secteur belge des biens et services environnementaux. Ensuite, nous décrivons l'importance du secteur de l'environnement sur le plan de la production, des exportations, de la valeur ajoutée brute et de l'emploi.

Démographie du secteur des biens et services environnementaux

En 2014, 10 887 entreprises étaient identifiées comme producteurs actifs de biens et services environnementaux. Ce chiffre est resté assez stable sur la période 2014-2019 et s'établissait à 10 834 en 2019. Les producteurs spécialisés, dont l'activité principale est la production de biens et/ou de services environnementaux, ont augmenté leur part dans le total des entreprises actives au cours de la période considérée, de 43 % en 2014 à 51 % en 2019. Le reste des entreprises représente des producteurs non spécialisés, pour qui la production environnementale est une activité secondaire.

Le graphique 1 montre que la plupart des entreprises du secteur belge des services et des biens environnementaux sont des petites entreprises. En effet, 89 % d'entre elles emploient moins de 20 travailleurs. 9 % des entreprises du secteur sont de taille moyenne (elles occupent donc entre 20 et 199 travailleurs). Enfin, les grandes entreprises, qui emploient 200 travailleurs ou plus, représentent moins de 2 % du secteur. Lorsque l'on compare les entreprises spécialisées et les entreprises non spécialisées, on constate que les entreprises non spécialisées sont en moyenne plus grandes que les entreprises spécialisées. Ainsi, en moyenne, les entreprises non spécialisées représentent plus des trois quarts de tous les grands producteurs de biens et services environnementaux et plus de 70 % des producteurs de taille moyenne.

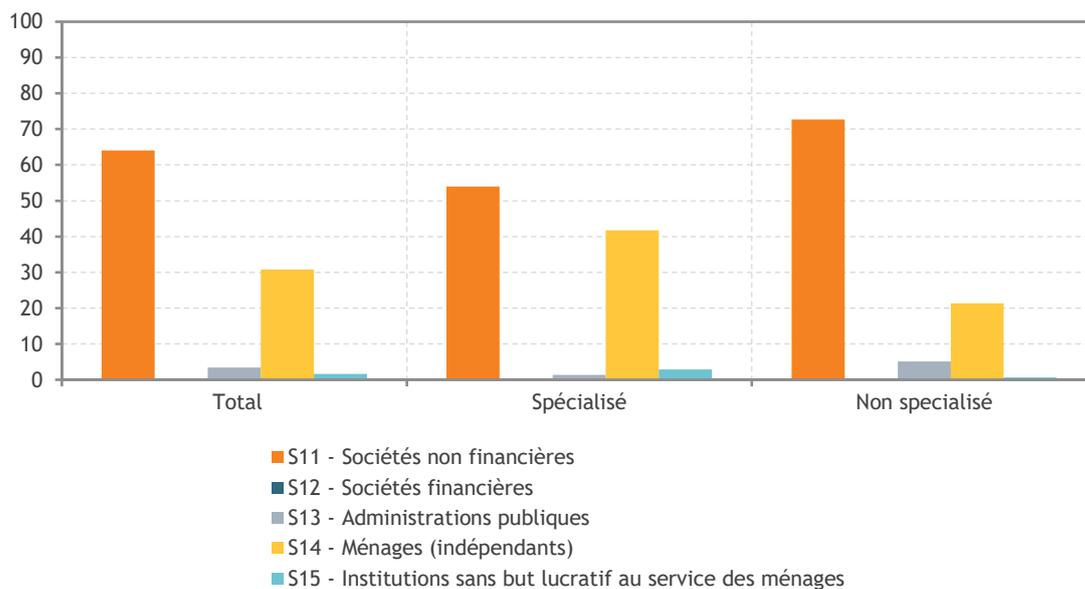
Graphique 1 Taille des producteurs environnementaux
Moyenne sur la période 2014-2019, en %



Source : ICN

Le graphique 2, quant à lui, révèle que, sur la période 2014-2019, 64 % des producteurs de biens et services environnementaux sont des sociétés non financières et 31 % sont des indépendants. Les 5 % restants font partie des administrations publiques ou des institutions sans but lucratif au service des ménages. Enfin, la part des institutions financières dans le nombre total des producteurs de biens et services environnementaux est négligeable. Le graphique 2 fait également ressortir que les indépendants sont sensiblement plus représentés dans le groupe des producteurs spécialisés que dans celui des producteurs non spécialisés (42 % contre 21 %).

Graphique 2 Répartition du nombre total de producteurs environnementaux par secteur institutionnel
Moyenne sur la période 2014-2019, en %



Source : ICN

Importance du secteur environnemental sur le plan de la production, des exportations, de la valeur brute ajoutée et de l'emploi

Cette partie décrit le secteur belge des biens et services environnementaux à l'aide de plusieurs variables : la **production marchande**¹ de biens et services environnementaux, les **exportations** dans ce domaine, la **valeur ajoutée brute** créée par la production marchande de biens et services environnementaux et l'**emploi** lié à cette production marchande².

Sur la période 2014-2019, la production marchande de biens et services environnementaux constitue en moyenne 2,3 % de la production marchande belge totale. Les biens et services environnementaux représentent 1,4 % des exportations totales de la Belgique. De plus, 1,5 % de la valeur ajoutée brute liée aux activités marchandes est créée par des entreprises actives dans le domaine de l'environnement. La part du secteur des biens et services environnementaux dans l'emploi marchand belge (exprimé en équivalents temps plein) est de 1,6 %.

Le tableau 1 montre que les producteurs non spécialisés sont plus nombreux que les producteurs spécialisés sur l'ensemble de la période, bien qu'ils ne représentent pas plus de 22 % des quatre variables économiques. En ce qui concerne la valeur ajoutée brute et l'emploi créés par la production de biens et services environnementaux, la part des producteurs non spécialisés ne dépasse pas 15 à 17 %. Les branches qui sont traditionnellement associées au domaine de l'environnement (NACE 37-39, NACE-BEL 43.291 et NACE-BEL 91.042) représentent 38 % du nombre d'entreprises, 47 % de la production et

¹ La production marchande englobe la production des sociétés non financières (S11), des sociétés financières (S12) et des ménages (S14), mais elle inclut aussi une part (réduite) de la production des administrations publiques (S13) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (S15).

² Les variables illustrées dans le rapport se rapportent toutes à des activités marchandes. Cette remarque ne sera plus répétée dans la suite du texte par souci de lisibilité.

49 % de la valeur ajoutée et plus de la moitié de l'emploi. Leur part dans les exportations s'élève à seulement 31 %.

Tableau 1 Composition du secteur des biens et services environnementaux par type de producteur
Moyenne sur la période 2014-2019, en %

	Nombre	Production	Exportations	Valeur ajoutée brute	Emploi
Producteurs spécialisés	46,7	77,9	78,8	83,4	85,4
dont :					
Actifs dans les branches NACE 3739, NACE-BEL 43.291 et NACE-BEL 91.042	38,2	46,8	31,0	49,4	53,4
Producteurs non spécialisés	53,3	22,1	21,2	16,6	14,6
Total	100	100	100	100	100

Le graphique 3 montre la ventilation de la production, des exportations, de la valeur ajoutée et de l'emploi du secteur des biens et services environnementaux entre les différentes branches.

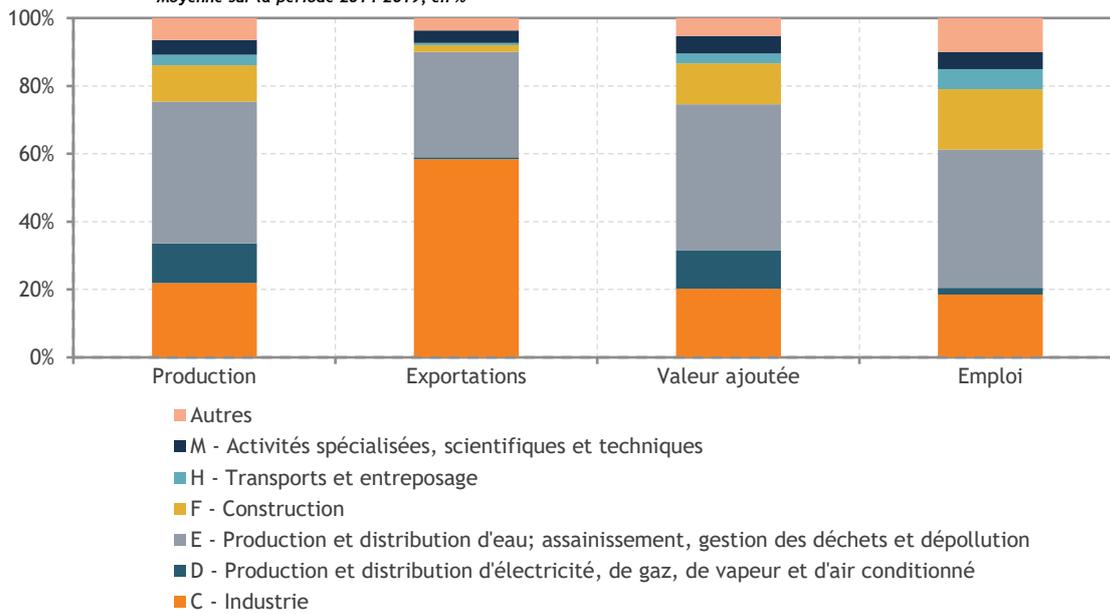
Sur la période 2014-2019, le secteur de la production et de la distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (NACE E) a produit en moyenne 42 % de la production environnementale belge. La part du secteur de l'industrie (NACE C) s'élève à 22 %, tandis que les parts respectives des secteurs de la production et distribution d'électricité et de gaz (NACE D) et de la construction (NACE F) s'établissent à 12 % et 11 % en moyenne. La part des autres branches dans la production environnementale est inférieure à 10 %.

Au cours de la période considérée, le secteur de l'industrie a représenté en moyenne 58 % des exportations de biens et services environnementaux. La branche de la distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées se démarque aussi avec une part de 31 %.

La branche de la distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées a créé la majeure partie (43 %) de la valeur ajoutée brute liée à la production environnementale sur la période 2014-2019. Les branches NACE C, NACE F et NACE D ont également apporté une contribution non négligeable à la création de valeur ajoutée, occupant des parts de respectivement 20 %, 12 % et 11 %.

La branche de la distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées est la branche qui a créé le plus d'emplois en lien avec la production de biens et services environnementaux au cours de la période 2014-2019. Elle occupe en effet une part de 41 %. Les branches NACE C et NACE F y ont également contribué largement, respectivement à hauteur de 19 % et 18 %.

Graphique 3 Composition du secteur des biens et services environnementaux par secteur d'activité
Moyenne sur la période 2014-2019, en %

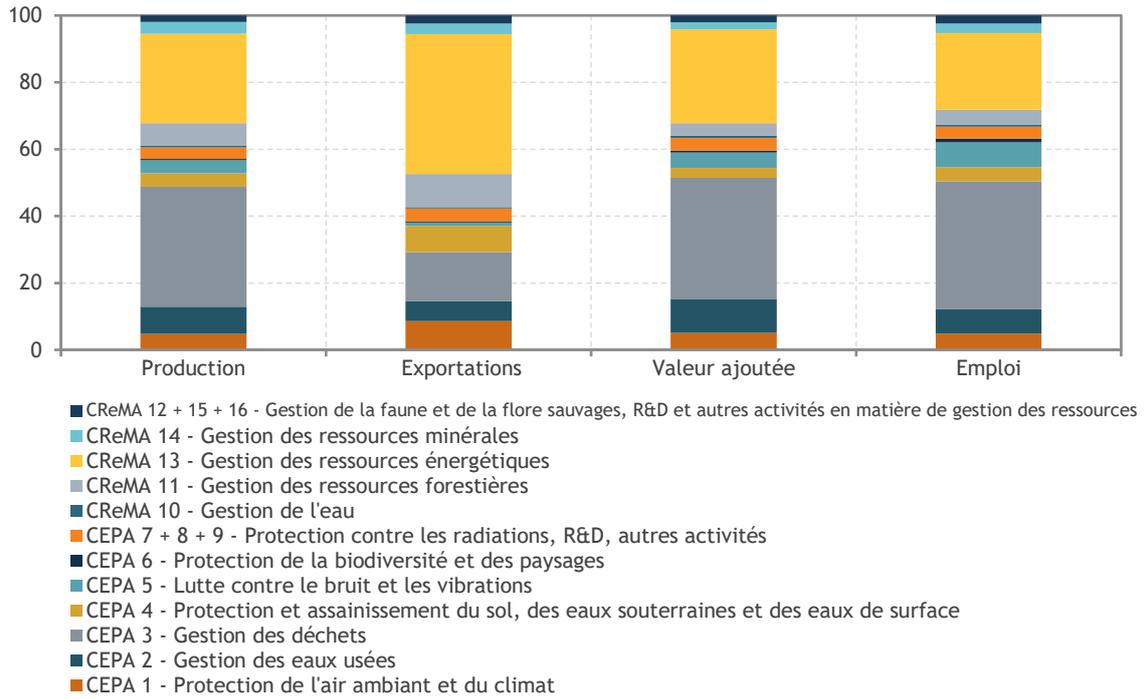


Source : ICN

La ventilation de la production, des exportations, de la valeur ajoutée et de l'emploi entre les différents domaines environnementaux (moyenne sur les années 2014-2019) est illustrée au graphique 4. Les domaines environnementaux sont subdivisés en deux catégories : la protection de l'environnement (CEPA) et la gestion des ressources naturelles (CReMA).

Sur la période 2014-2019, le domaine environnemental le plus important est le CEPA 3 - gestion des déchets. Ce domaine occupe une part oscillant entre 36 % et 38 % dans la production, la valeur ajoutée et l'emploi, contre seulement 15 % dans les exportations. Un deuxième domaine environnemental relativement important pour chaque variable est le domaine de la gestion des ressources énergétiques (CREMA 13) ; sa part atteint au minimum 23 % dans tous les cas, voire grimpe à 42 % pour les exportations. Ce domaine englobe notamment la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie et de chaleur.

Graphique 4 Composition du secteur des biens et services environnementaux par domaine d'activité
Moyenne sur la période 2014-2019, en %



Source : ICN

Adaptations méthodologiques

Par rapport à l'EGSS 2020, le périmètre a été adapté. En outre, la base de données des entreprises, qui constitue la base du calcul des variables économiques par branche, a fait l'objet d'une importante mise à jour.

Adaptation du périmètre

Pour élaborer le compte de la production de biens et services environnementaux, il convient dans un premier temps d'identifier les producteurs belges de ces biens et services ainsi que leurs activités. Tous les producteurs forment ensemble le périmètre de l'EGSS. Dans le rapport EGSS de 2017³, la manière de procéder pour l'EGSS 2017 a été expliquée de manière détaillée. Vu que des organisations disparaissent et que d'autres sont créées chaque année, il est nécessaire de mettre à jour chaque année le périmètre de l'EGSS. Mais en adaptant le périmètre, il se peut également que des producteurs non spécialisés soient transférés dans la catégorie des producteurs spécialisés ou inversement.

La manière dont le périmètre a été adapté pour l'EGSS 2021 est décrite ci-dessous. Le passage de la version 2020 à la version 2021 s'est opéré en 4 étapes. Un tableau synthétique montre l'impact de chaque étape sur le nombre d'organisations reprises dans le périmètre.

Tableau 2 Étapes du passage du périmètre 2020 au périmètre 2021

	Nombre d'organisations
Périmètre 2020 en ce compris les organisations commerciales	14 634
Ajout des organisations de l'ESE 2019	+37
Ajout des producteurs de biens et services environnementaux à 100 %	+606
Élimination des organisations commerciales pures	-1 073
Périmètre 2021	14 204

Source : BFP

³ Le rapport EGSS de 2017 peut être consulté sur <https://www.plan.be/publications/publication-1742-fr-comptes+du+secteur+des+biens+et+services+environnementaux+2014+2015>.

ETAPE 1 - Point de départ : périmètre 2020

Le périmètre 2021 est bien sûr constitué au départ du périmètre 2020 et de sa classification en entreprises spécialisées et non spécialisées. Ce périmètre inclut les organisations commerciales. L'ensemble des 14 634 organisations du périmètre 2020 ont été sélectionnées.

ETAPE 2 - Ajout d'organisations de l'ESE 2019

Pour améliorer l'identification des producteurs de biens et services environnementaux belges et l'affectation de leurs activités aux domaines environnementaux, les activités d'un grand nombre d'organisations ont été contrôlées, et plus particulièrement les organisations ayant déclaré avoir une production environnementale dans l'enquête structurelle (ESE) de 2019. Partant de ces vérifications, 37 organisations ont été ajoutées au périmètre.

Dans l'enquête structurelle, il est également demandé de communiquer la part de la production environnementale par rapport à la production totale. Lorsque cette part est inférieure ou égale à 50 %, l'organisation est classée parmi les organisations non spécialisées. Lorsque cette part est supérieure à 50 %, l'organisation est classée parmi les organisations spécialisées. Cette classification est conforme aux recommandations d'Eurostat.

ETAPE 3 - Ajout des producteurs de biens et services environnementaux à 100 %

Ensuite, toutes les organisations qui ont été exclusivement actives dans les branches EGSS durant la période 2013-2019 (NACE 37-39, NACE-BEL 43.291 et 91.042) et qui n'étaient pas encore reprises dans le périmètre de la version 2019 après les étapes précédentes ont été ajoutées. Il s'agit de 606 organisations.

ETAPE 4 - Élimination d'organisations commerciales pures

Il s'avère que 1073 des producteurs EGS sélectionnés lors des 3 étapes précédentes sont des organisations commerciales (NACE 45-47) ne proposant pas de production secondaire de biens ou services environnementaux autres que le commerce de biens environnementaux. Or, le commerce de biens et services environnementaux ne fait pas partie de l'EGSS. Ces organisations ont donc été éliminées du périmètre. C'est une différence par rapport à la détermination du périmètre 2020, où toutes les organisations commerciales ont été supprimées sans distinction.

Au final, le périmètre 2021 compte 14 204 producteurs de biens et services environnementaux.

Adaptation de la méthode de calcul

Dès que la population EGSS est définie, des données économiques doivent être collectées pour les différentes entreprises qui font partie du secteur des biens et services environnementaux. Des données sont collectées sur la production, les exportations, la valeur ajoutée brute et l'emploi dans ces entre-

prises. Le BFP a choisi d'appliquer l'approche axée sur l'offre pour les activités environnementales spécialisées et non spécialisées en se fondant sur les données de production des fournisseurs de biens et services environnementaux. En l'absence de données, des estimations de ces variables (sauf pour les exportations) sont calculées sur la base d'hypothèses. La méthode a été expliquée dans le détail dans le rapport sur le secteur des biens et services environnementaux de 2017.

Pour calculer l'EGSS 2021, nous avons utilisé une nouvelle version de la base de données des entreprises qui sert de référence pour les travaux du Bureau fédéral du Plan sur les comptes nationaux. La mise à jour de cette base de données a débouché sur d'importantes évolutions dans les résultats du compte.